#### ART. 14 BIS N° CL29

## ASSEMBLÉE NATIONALE

16 septembre 2014

# MODERNISATION ET SIMPLIFICATION DU DROIT DANS LES DOMAINES DE LA JUSTICE ET DES AFFAIRES INTÉRIEURES - (N° 1952)

Adopté

## **AMENDEMENT**

Nº CL29

présenté par Mme Capdevielle, rapporteure

#### **ARTICLE 14 BIS**

A l'alinéa 15, après le mot : « président », insérer les mots : « du tribunal ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.